

Le Proviseur

Quito, le 11 janvier 2019

RECRUTEMENT DES RÉSIDENTS PROFESSEURS TITULAIRES DU MEN EN CONTRAT AEFE

1) POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS :

- 1 poste de professeur des écoles.
- 1 poste de professeur certifié ou agrégé d'histoire-géographie.
- 2 postes de professeurs certifiés ou agrégés de SVT.
- 1 poste de professeur certifié ou agrégé de philosophie.

Modalités de candidature :

Note : Les candidats sont invités à consulter les dossiers pays et les conseils aux voyageurs du site France Diplomatie ainsi que les sites des ambassades et des établissements pour se renseigner sur les conditions d'exercice dans les différents pays.

2) CONDITIONS POUR POSTULER :

- Être titulaire de la fonction publique ;
- Avoir exercé au moins deux ans en tant que titulaire en France ;
- Pour les personnels exerçant dans un établissement AEFE, être au minimum dans sa troisième année de contrat de résident au sein d'un même établissement (hors contrats établis pour une année).

3) CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT :

- **15 février 2019** : date limite pour l'envoi des candidatures à l'établissement. Seuls les dossiers originaux seront examinés. Les envois par courrier électronique ne seront pas pris en compte.

En raison des longs délais d'acheminement du courrier par la voie postale, il est conseillé aux candidats de vérifier auprès de l'établissement la bonne réception du dossier. **L'envoi par pli international express (DHL ou TNT) est vivement recommandé.**

Lycée Franco-Equatorien La Condamine
Monsieur le Proviseur
Calle Japón N37-262 y Naciones Unidas
Quito - Equateur

- **27 février 2019** : réunion de la commission consultative paritaire locale de recrutement des résidents (CCPL). Le chef d'établissement adresse par courriel au candidat retenu en CCPL, dans l'ordre du classement, une proposition de recrutement. **Le candidat dispose de 72 heures pour accepter définitivement le poste et renvoyer, complétés et signés, les documents qui lui ont été adressés.**

En cas de refus ou d'absence de réponse du candidat, le chef d'établissement s'adresse au candidat suivant.

Après accord du candidat :

- la **proposition de recrutement** sera transmise à la DRH de l'AEFE qui validera la candidature et demandera au ministère d'origine, le détachement du candidat auprès de l'AEFE
- l'établissement lui communiquera, par courriel, l'ensemble du **dossier de prise en charge administrative et financière** indispensable à toute prise en charge

Le candidat n'est définitivement recruté que lorsque son détachement est accordé par l'Éducation nationale, ou toute autre administration d'origine, et que son contrat est signé par les deux parties. Aucun départ en poste n'est possible si l'accord de détachement, et le cas échéant l'arrêté de mise en disponibilité ne sont pas parvenus à l'AEFE.

4) CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pièces à fournir pour postuler et À RENVOYER À L'ÉTABLISSEMENT :

- Notice individuelle AEFE remplie et signée par le candidat (document en **version originale**)
- Notice d'informations pour l'établissement
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- Copie du dernier arrêté de nomination (agents en poste en France ou dans les COM)
- Copie du dernier arrêté de promotion
- Copies des 2 derniers rapports d'inspection existants
- Copie de la dernière notation administrative (sauf personnel du 1er degré n'ayant jamais exercé à l'AEFE)
- Copie d'une pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport biométrique.) et du livret de famille
- Candidat établi dans le pays (justificatifs)
- Justificatif de suivi de conjoint (si conjoint déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation manuscrite
- Fiche de synthèse Iprof,
- Copies des diplômes,
- Toutes attestations et lettres de recommandation que le candidat jugera utiles.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

